

# Usine des Cheneviers: des émissions de polluants sous contrôle

L'Etat de Genève a entrepris une série d'investigations afin de déterminer les impacts éventuels de l'usine des Cheneviers sur les riverains. Les premières conclusions disponibles sont rassurantes. En effet, les émissions dues à l'incinération sont aujourd'hui minimales et respectent les normes fixées par la loi. Des prélèvements de sol indiquent cependant que des résidus de dioxine hérités du passé peuvent encore affecter certains terrains situés à proximité immédiate de l'usine. Ces concentrations sont réduites et ne justifient pas des mesures de dépollution. Les premières analyses des denrées alimentaires produites dans ce périmètre vont parfaitement dans ce sens, puisque tous les échantillons testés respectent les prescriptions légales relatives à la consommation. Enfin, sur le plan de la santé, une étude approfondie menée par le Registre genevois des tumeurs n'a pu déceler aucun lien de causalité entre la proximité des Cheneviers et les occurrences de cancers dans la région. Tous les résultats convergent pour indiquer que les activités de l'usine d'incinération ne sont pas une source d'inquiétude pour la santé des habitants.

L'usine des Cheneviers est une installation nécessaire pour la bonne gestion des déchets du canton. Ses équipements performants permettent en effet d'éliminer dans les meilleures conditions possibles les déchets qui ne peuvent pas être recyclés (voir encadré). Ce processus d'incinération est cependant à l'origine d'émissions de polluants, et il est légitime de s'interroger sur leurs impacts possibles sur l'environnement ou la santé. Pour apporter une réponse à ces questions, l'Etat de Genève a entrepris une série d'investigations dont les premières conclusions sont maintenant disponibles.

## Une source de pollution maîtrisée

La production de dioxine, une substance dangereuse pour la santé, est l'une des conséquences indésirables des activités des usines d'incinération. En effet, toute combustion peut générer ce polluant. Ce phénomène est demeuré longtemps méconnu. Au fur et à mesure que les connaissances ont progressé, des efforts importants ont été consentis pour réduire les émissions.

Dès la fin des années 1970, les émissions de dioxine des Cheneviers ont été divisées par deux grâce à l'installation d'électrofiltres plus puissants. Dès 1990, des progrès très spectaculaires ont été réalisés, avec la mise en œuvre de laveurs. Enfin, dix ans plus tard, des catalyseurs ont permis d'accroître encore les performances en matière de dépollution. Alors que les volumes de déchets incinérés ont régulièrement progressé, les concentrations en dioxine des fumées ont pu être réduites de plus de 95% en 15 ans aux Cheneviers. Aujourd'hui, les émissions de ce polluant sont réduites à un niveau minimal. Elles respectent les normes édictées en Suisse en 2007.

Les processus de traitement des fumées mis en place aux Cheneviers se sont également avérés très efficaces pour réduire les émissions de métaux lourds et des autres polluants de l'air. Ainsi, les PM10, des poussières qui affectent l'ensemble du canton pendant certaines périodes hivernales, se situent autour de l'usine à la limite inférieure des valeurs cantonales, tandis que les oxydes d'azote – des gaz irritants qui constituent une nuisance presque chronique pour l'agglomération genevoise – sont, à proximité des Cheneviers, nettement en dessous des limites légales.

## Une présence résiduelle de dioxine dans certains sols

Si toutes les données confirment que la pollution de l'air de l'usine d'incinération est maîtrisée, les activités des premières installations, inaugurées en 1966, n'étaient pas aussi performantes. Ces dernières ont laissé des traces qui sont encore présentes aujourd'hui dans certains sols sous forme de résidus de dioxine. Une étude réalisée par les SIG et rendue publique en 2006 a montré que certains des prélèvements de terrain, effectués à proximité immédiate de l'usine, dépassent le niveau qui requiert selon la loi des mesures de suivi. Ces concentrations, qui se situent très en dessous des seuils nécessitant des actions de décontamination, justifient en revanche que des investigations soient entreprises



(De gauche à droite) Messieurs Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire, Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du département de l'économie et de la santé, Patrick Edder, chimiste cantonal, service de la consommation et des affaires vétérinaires, direction générale de la santé, Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement, et Philippe Sudre, médecin cantonal délégué, direction générale de la santé, lors de la séance d'information publique qui a eu lieu le 4 février 2009 à Satigny. Photo Manuel Faustino.

afin de vérifier que la fertilité des sols n'est pas affectée. Pour satisfaire à cette obligation, l'Etat de Genève a entrepris deux études sanitaires centrées sur cette région.

## Des résultats sanitaires rassurants

La première étude avait pour but d'estimer les effets possibles de cette situation sur les denrées alimentaires produites dans la région. En effet, si la dioxine n'est pas assimilée par les végétaux et reste presque exclusivement fixée dans les sols, elle peut néanmoins s'introduire dans la chaîne alimentaire par le biais des animaux absorbant involontairement de la terre. L'analyse des échantillons de viandes et d'eufs récoltés à proximité des Cheneviers n'a pas révélé de concentrations dépassant les normes en vigueur et aucune restriction en termes de consommation ou de commercialisation ne se justifie sur cette base. Aucune recommandation spécifique n'est donc formulée à l'égard des riverains, si ce n'est celles qui s'appliquent à tout un chacun: éplucher ou laver préalablement les fruits et légumes et suivre un régime alimentaire diversifié, sans excès de graisses animales.

Le second travail de recherche avait pour objectif de déterminer si la proximité des Cheneviers pouvait avoir une influence sur les occurrences de cancer dans la région. Cette étude a été confiée au Registre genevois des tumeurs de l'Université de Genève, afin que les méthodes les plus rigoureuses en matière de recherches épidémiologiques soient appliquées en toute indépendance. Ses conclusions sont rassurantes: les analyses ont permis d'exclure

tout lien de causalité pour 11 des 14 cancers ou groupes de cancers étudiés, dont le cancer du sein. Si les données sont moins catégoriques pour les 3 autres catégories de cancers, elles n'indiquent pas pour autant un lien avec le voisinage de l'usine. Tous les résultats disponibles sont donc convergents, tant du point de vue de l'environnement que de la santé: sur la base des connaissances actuelles, les activités de l'usine d'incinération ne sont pas une source d'atteintes à la santé pour le voisinage. Afin de confirmer cette conclusion, des investigations complémentaires à long terme seront encore entreprises en 2009

sur les denrées alimentaires, non seulement régionales, mais aussi d'importation. Leurs résultats feront également l'objet d'une communication.

Département du territoire

et

Département de l'économie et de la santé

Pour en savoir plus:  
Internet: [www.ge.ch/voisinage-cheneviers](http://www.ge.ch/voisinage-cheneviers)

Publicité

**technicité  
rapidité  
sécurité**

**Alu'it**  
SOLUTIONS SA

**Montage, démontage  
d'échafaudages fixes**

Contact : José Da Costa Oliveira  
Route du Bois-de-Bay 25A  
1242 Satigny  
Tél. 022 301 21 10 - Fax 022 301 21 60  
[alu.it.echafaudages@bluewin.ch](mailto:alu.it.echafaudages@bluewin.ch)

## L'usine des Cheneviers: un pilier de la gestion des déchets à Genève

L'usine des Cheneviers est une installation indispensable pour la bonne gestion des déchets cantonaux. Il faut en effet savoir que les Genevoises et les Genevois produisent annuellement 670 kg de déchets urbains par personne. Si les actions visant à promouvoir le tri ont permis d'augmenter considérablement le recyclage, la part des déchets qu'il reste à éliminer chaque année pourrait combler 4 fois le stade de la Praille. Pour traiter ces volumes, une seule solution est autorisée par la loi: l'incinération. L'usine des Cheneviers permet de procéder à cette opération dans les meilleures conditions possibles: située à proximité de l'agglomération, elle limite les transports nécessaires; en bénéficiant d'un acheminement par péniches, les nuisances dues aux camions sont aussi considérablement réduites. Cette installation bénéficie par ailleurs aujourd'hui d'équipements très performants en matière de dépollution. L'incinération demeure néanmoins un traitement nettement moins favorable à l'environnement que le recyclage des déchets. L'objectif du canton consiste donc à promouvoir et continuer à développer cette option. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat, en accord avec les SIG, a décidé de redimensionner les capacités de l'usine d'incinération, avec notamment la fermeture de l'un de ses fours en 2010. Le volume des déchets incinérés à Genève pourra ainsi être réduit de 50000-60000 tonnes par an, soit une diminution de près de 20%.